

Élections municipales 2026



# POUR DES communes féministes

50 ACTIONS  
CONCRÈTES



# **Qui sommes-nous ?**

## **Association féministe d'éducation populaire**

Le Planning familial milite depuis 1956 pour les droits à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité.

# **Pourquoi ce manifeste pour un programme égalitaire ?**

Présent dans 82 départements, le Planning familial agit chaque jour au plus près des réalités locales : accueil, santé sexuelle, prévention des violences, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ce manifeste en est le reflet.

## **Il propose aux candidat·es 50 mesures concrètes pour construire un programme municipal véritablement féministe**

et donne à toutes un repère pour évaluer les engagements de celles et ceux qui sollicitent leur vote.



# LES 5 INDISPENSABLES D'UN programme égalitaire

- 
- 1** Améliorer l'accès aux centres de santé sexuelle et aux consultations gratuites, notamment pour les jeunes et les personnes précaires.
  - 2** Assurer des subventions pérennes et des moyens matériels suffisants aux associations, dont le Planning familial, afin qu'elles puissent mener leurs missions d'éducation, d'information et d'accompagnement.
  - 3** Mettre en place des permanences d'information et d'orientation sur les droits sexuels et reproductifs dans les maisons de quartier et centres sociaux.
  - 4** Intégrer les associations locales du Planning familial dans les réflexions des contrats locaux de santé et prendre en compte les questions relatives à la santé sexuelle dans les orientations de ces contrats.
  - 5** Déployer l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) dans le périscolaire, en partenariat avec les associations spécialisées, afin de soutenir une prévention et une sensibilisation adaptées aux besoins des enfants et des jeunes.

# SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS FÉMINISTES

- 1** Soutenir les associations féministes dont le Planning familial : **subventions, locaux adaptés** aux activités des EVARS (Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle) et CSS (Centre de santé sexuelle), **mise à disposition de matériels et de salles** à l'occasion des grandes dates de mobilisation (8 mars, 28 septembre, 25 novembre....).
- 2** Mettre à disposition gratuite de **locaux municipaux adaptés** pour les activités des associations de **défense des droits des femmes et des minorisé·es** de genre (permanences, réunions, groupes de parole....).
- 3** Inclure les **associations féministes dans les groupes de travail municipaux** sur les politiques publiques locales.
- 4** Créer un fonds d'urgence municipal pour soutenir les associations **en cas de crise ou de besoins accrus**.
- 5** Assurer un soutien spécifique aux **travailleur·euses du sexe** en finançant ou facilitant des **permanences** de prévention, de santé sexuelle et d'accompagnement social, en partenariat avec les associations spécialisées, afin de garantir leur **accès aux droits**.

# ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

- 6** Intégrer des modules sur l'**égalité et le genre dans les programmes des accueils de loisirs**, activités périscolaires et la cantine.
- 7** Former les **professionnel·les de la petite enfance** et des écoles (ATSEM, infirmières, puéricultrices...) aux questions de genre et à la **lutte contre les stéréotypes**.
- 8** Instaurer des bibliothèques municipales et scolaires avec une sélection d'**ouvrages traitant de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle**.
- 9** Développer des actions de **sensibilisation auprès des parents** sur l'EVARS.
- 10** Former les encadrant·es sportifs, animateur·ices jeunesse et personnel des centres de loisirs au **repérage des violences sexistes et sexuelles, au consentement et à la lutte contre le cyberharcèlement**.
- 11** Organiser et soutenir activement des **campagnes et actions de sensibilisation** à l'occasion du **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), du **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie), du **28 septembre** (Journée internationale pour le droit à l'avortement) et du **25 novembre** (Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes).

# LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

- 12** Ouvrir et financer des **lieux d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences**, avec accompagnement pluridisciplinaire.
- 13** Former ou **soutenir financièrement des formations** pour les professionnel·les des services municipaux (police municipale, CCAS, santé, état civil...) à la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.
- 14** Travailler avec les bailleurs sociaux pour **garantir des solutions de relogement rapide** pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.
- 15** Développer des actions de **sensibilisation sur le consentement et les violences sexistes et sexuelles** auprès du grand public et des jeunes.
- 16** Lutter contre les **formes spécifiques de violences comme les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines**, en mettant en place des protocoles d'action adaptés, en formant les agent·es de l'état civil au repérage des mariages sans consentement, par exemple.
- 17** Communiquer régulièrement sur la **ligne d'écoute 3919 Violences Femmes Info** et sur le contact des associations locales : bulletin municipal, flyers, panneaux publicitaires...

# **SPORT, CULTURE ET LOISIRS**

- 18** Garantir des horaires et des **équipements sportifs adaptés aux femmes et personnes minorisé·es** et favoriser des créneaux réservés pour encourager leur pratique et filières sportives.
- 19** Soutenir financièrement des **événements culturels et artistiques portés par des femmes et minorisé·es** de genre.
- 20** Encourager des **programmations culturelles et artistiques** valorisant les luttes féministes.
- 21** Développer des dispositifs d'**accès gratuit ou à tarif réduit** aux activités culturelles et sportives **pour les personnes précaires**.

# GOUVERNANCE LOCALE ET ÉGALITÉ DE GENRE

- 22** Assurer la **parité et la diversité** dans la composition des conseils municipaux, commissions et instances consultatives.
- 23** Mettre en place des dispositifs de **consultation citoyenne spécifiques aux femmes et aux minorisé·es** de genre pour adapter les politiques locales à leurs besoins.
- 24** Inclure une **budgétisation sensible au genre** (*gender budgeting*), méthode qui consiste à prendre en compte explicitement l'objectif d'égalité dans le processus budgétaire.
- 25** Signer la **charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes** dans la vie locale.

# **ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES MUNICIPALES**

- 26** Appliquer strictement l'**égalité salariale dans les emplois municipaux** et assurer la transparence des rémunérations et indemnités.
- 27** Encourager l'**accès des femmes et minorisé·es de genre aux postes de direction et de responsabilité** dans la fonction publique territoriale.
- 28** Faciliter la **conciliation vie privée/vie professionnelle** en adaptant les horaires de travail et en favorisant le télétravail pour les agent·es municipaux.
- 29** Intégrer une **approche genrée dans la gestion des ressources humaines**, notamment dans le recrutement et la formation continue.
- 30** Nommer un·e **référent·e au sein de la collectivité** pour l'égalité femmes/hommes et un·e référente Violences Sexistes et Sexuelles (VSS).
- 31** Mettre en place un **congé menstruel et hormonal**.

# ACCÈS AU LOGEMENT

- 32** Mobiliser des **logements communaux pour l'hébergement d'urgence.**
- 33** Garantir un **accès prioritaire aux mères isolées** dans le parc social.
- 34** Utiliser le foncier public pour **produire du logement accessible.**
- 35** Lutter activement contre les **discriminations à la location.**
- 36** Garantir des solutions de **logement pérennes pour les personnes sans papiers** (notamment les MNA, mineur·es non accompagné·es).
- 37** Respecter les politiques départementales des **aires d'accueil pour les populations itinérantes.**

# SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- 38** Agir en matière de **soutien à la parentalité** (crèches municipales, services de garde d'enfants, soutien aux familles monoparentales).
- 39** Donner la **priorité d'accès aux places en crèche aux familles monoparentales.**
- 40** Élargir les **horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance** pour mieux répondre aux besoins des familles.
- 41** Augmenter le nombre de **personnels qualifiés dans les crèches et services de garde municipaux** pour garantir un accueil de qualité et sécurisé.

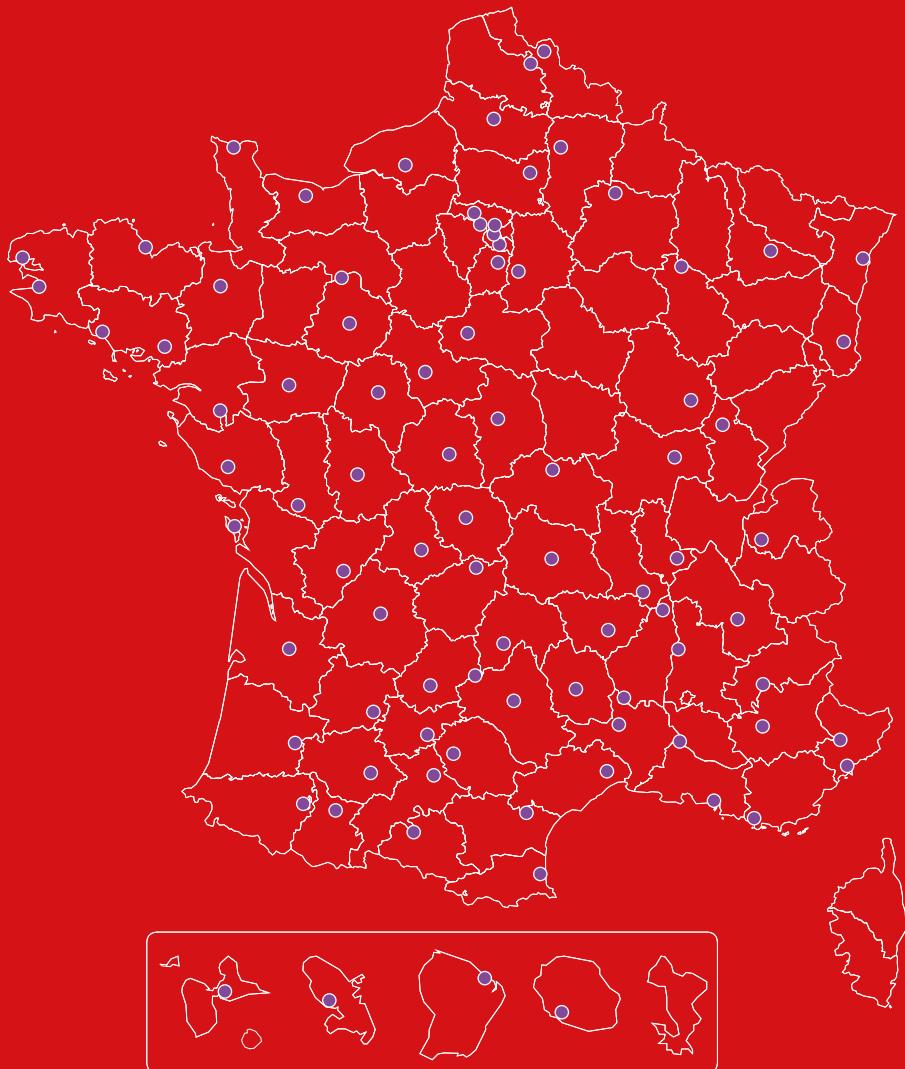
# AMÉNAGEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

- 42** Développer des **transports en commun sécurisés et accessibles** en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des minorisé·es de genre (horaires, arrêt à la demande, itinéraires adaptés).
- 43** Faciliter les **transports dans les territoires ruraux** pour accéder aux soins médicaux (IVG, contraception...).
- 44** Créer et entretenir des **espaces publics** (parcs, places, équipements sportifs) pensés pour la mixité et accessibles à toutes.
- 45** Empêcher la diffusion de **publicités sexistes dans l'affichage public** et promouvoir des campagnes de sensibilisation locales sur l'égalité.

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- 46** Soutenir les **actions de solidarité** (soutien à des activistes à l'étranger, ex: l'accès à l'avortement en Pologne ou en Italie) avec un focus sur les villes jumelées.
- 47** Renforcer **les partenariats et les jumelages** entre villes afin de favoriser la coopération européenne et promouvoir des initiatives concrètes en matière d'égalité de genre.
- 48** Mettre en place une **diplomatie des villes**, en référence et en parallèle de la diplomatie féministe portée par la France.
- 49** Augmenter le budget consacré à l'**action internationale via la coopération décentralisée**, afin de mutualiser les moyens et de renforcer l'ampleur des projets.
- 50** Sensibiliser les **équipes, agent·es et élu·es**, aux questions internationales par l'**organisation de conférences ou d'ateliers** avec des expert·es extérieur·es.

# 82 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES SUR TOUT LE TERRITOIRE



Contact : [plaidoyer@planning-familial.org](mailto:plaidoyer@planning-familial.org)